

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 8 – PERSONNEL : DELIBERATION FIXANT LES TERMES DU CDI PEA DE CLASSE NORMALE A TEMPS COMPLET

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 332-10 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), tout contrat établi ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article L. 332-8 du CGFP avec un contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée.

Par délibération en date du 18 mars 2025, le Conseil d'administration a autorisé la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique pour assurer les missions de Directeur des arts de la scène.

La déclaration de vacance d'emploi a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et a été publiée le 28 mars 2025 sous le n°V064250317000228001.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Considérant que l'article L. 332-12 du Code général de la fonction publique dispose que « lorsque l'autorité territoriale propose un nouveau contrat sur le fondement de l'article L. 332-8 à un agent contractuel territorial lié par un contrat à durée indéterminée à une collectivité ou l'un des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, une personne morale relevant de l'article L. 3 ou de l'article L. 5 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée ».

Considérant que le contrat d'engagement de la personne recrutée a été transformé de plein droit dans les mêmes termes sous forme de contrat à durée indéterminée le 1^{er} septembre 2017,

Considérant la candidature de la personne recrutée qui exercera des fonctions de Direction de même nature que celles exercées précédemment et relevant de la même catégorie hiérarchique A que le poste proposé,

Considérant la possibilité de maintenir le bénéfice de la durée indéterminée et que rien ne s'y oppose,

Il a été convenu ce qui suit

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE que l'emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 608 de la fonction publique.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail à durée indéterminée selon le modèle annexé à la présente délibération

ADOPTE l'ensemble des propositions du Président

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DONT ACTE